



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

**Arrêté préfectoral n°75-2025-08-13-00001
Fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidature
à l'occasion des élections législatives partielles des 21 et 28 septembre 2025**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
Grand Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral, et notamment les articles L.157 et R.98 ;

Vu le décret n° 2025-769 du 5 août 2025 portant convocation des électeurs pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale (2^{ème} circonscription de Paris);

Sur la proposition du préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

ARRÊTE:

Article 1^{er} : Les déclarations de candidature aux élections législatives des 21 et 28 septembre 2025 doivent être déposées à la préfecture de Paris au 5, Rue Leblanc, 75015 Paris pour :

- **le 1^{er} tour de scrutin** : du lundi 25 août 2025 au vendredi 29 août 2025, de 8 heures à 18 heures;

- **le 2^d tour de scrutin** : le lundi 22 septembre 2025 de 14 heures à 18 heures et le mardi 23 septembre de 8 heures à 18 heures.

Article 2 : Il sera procédé, le vendredi 29 août 2025 à partir de 18 heures 30, au tirage au sort déterminant l'ordre de présentation des candidats et des panneaux d'affichage électoraux pour chaque circonscription.

Article 3 : Le préfet, directeur de cabinet de la préfecture de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv.fr).

Fait à Paris, le 13 août 2025

Le Préfet,

La Préfète, secrétaire générale aux politiques publiques,
Assurant la suppléance du Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris

SIGNE

Marie GAUTIER-MELLERAY